



Formation exercé mais non validé

Par **guerrouane**, le 17/12/2014 à 01:18

bonjour

voilà mon souci j'ai exercé un métier pendant 6 ans et quelque moi donc 2 années de désamiantage dans la même entreprise le problème est que j'ai suivi une formation au sein de l'entreprise d'où est venu un formateur d'un centre de formation de Montpellier.

j'ai donc suivi cette formation avec mes collègues de l'entreprise jusque là tout va bien.

j'ai ensuite été amené à désamianter sur des chantiers et des grandes surfaces en m2 à désamianter des déplacements dans tous les coins de France pourquoi pas.

en 2012 fin d'activité de l'entreprise tous le monde au chômage.

j'ai donc continué à chercher du boulot et là une entreprise qui était intéressée par mon CV plus en particulier sur les 2 ans d'expérience dans le désamiantage et aussi que j'ai suivi une formation sous section 3 j'ai donc eu un rdv pour un entretien j'étais heureux [smile4].

Problème pendant que je cherchais mes documents je n'ai pas réussi à mettre la main sur ce papier qui prouve que j'ai bien passé une formation sous section 3 pour le désamiantage j'ai appelé un collègue de boulot qui s'occupe des papiers de l'entreprise elle m'a clairement répondu qu'elle n'en avait aucune idée et m'a conseillé d'appeler le mandataire judiciaire qui c'est occupé de l'affaire à Versailles qui m'a clairement répondu oui on a des documents de vous des différents cas mais toujours rien sur l'amiante c'est quand même bizarre tous sa ensuite j'ai appelé un collègue qui est aussi un ami on avait passé le même jour cette formation qui avait duré à peu près une semaine qui m'a donc donné les coordonnées du centre de formation à Montpellier toujours bizarre lui il m'a le document mais pas moi donc j'ai appelé ce fameux centre de formation à Montpellier donc je vous fait part de ce qu'il m'a répondu oui vous êtes bien enregistré chez nous on vous a inscrit à la formation mais vous n'étiez pas présent [smile9].

le souci c'est que eux ne m'ont pas mis présent car je l'étais il y a des preuves des témoins des feuilles signées de présence sur chantier d'amiante ou en plus de ça il fallait un référent amiante d'où il y en avait pas.

donc j'ai travaillé l'amiante sans habilitation c'est comme conduire sans permis.

donc voilà mon souci à cause de cela j'ai raté 3 emplois je suis papa d'un bébé qui a 1 moi aujourd'hui j'ai besoin d'un emploi merci

Par **P.M.**, le 17/12/2014 à 08:42

bonjour,

Je ne vois pas ce que l'on peut vous répondre et vous conseiller puisque vous semblez avoir effectué toutes les démarches à part éventuellement de rechercher une solution avec le centre de formation pour qu'il puisse vous délivrer une attestation...